

TRANSMIS LE 11/09/2024
REÇU LE 11/09/2024
AFFICHÉ LE 12/09/2024
NOTIFIÉ LE 12/09/2024
PUBLIÉ LE
EXÉCUTOIRE LE 12/09/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2024/...



FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Direction des Services Techniques
ND

DECISION N°24-520

Portant sur la sortie d'inventaire d'un véhicule appartenant à la commune

Le Maire de la Commune de Franconville-la-Garenne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération adoptée lors du Conseil Municipal en date du 29 Décembre 2022, relative à la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire, dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la vétusté du véhicule RENAULT et la nécessité de mise en destruction,

CONSIDERANT que la commune est propriétaire du véhicule et qu'il y a lieu d'effectuer une sortie d'inventaire pour ce véhicule.

DECIDE

Article 1 :

D'effectuer la sortie d'inventaire ;

Marque	Type	N° de série	Date de sortie	N° inventaire	N° Immatriculation	VNC
RENAULT	M10RENV0015188	VF1CNOEO542364868	19/08/2024	6342	AF-009-TT	0.00 €

Article 2 :

Ce véhicule est en sortie d'inventaire au 19 août 2024.

Article 3 :

La présente décision sera transmise à Monsieur le sous-préfet de Pontoise et transcrite sur le registre des délibérations.

Fait à Franconville-la-Garenne, le DIX HUIT AOUT DEUX MILLE VINGT-QUATRE,

Caractère Exécutoire

Le 12 septembre 2024
Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire



Xavier MELKI
Maire de Franconville-la-Garenne,
Conseiller régional d'Ile-de-France



